

Exigence 1.2.54* - Déclaration sur honneur pour l'utilisation des bâches en plastiques – niveau 2

Si des bâches en plastique sont utilisées, le plastique ne peut pas présenter de risques pour la santé animale. Une preuve écrite (certificat, déclaration sur honneur, fiche produit, ou autre) doit être délivrée par le fournisseur afin de garantir la qualité du plastique fourni pour l'utilisation prévue. Le réemploi des bâches en plastique ou de toute autre matière est interdit lorsqu'elles peuvent entrer en contact direct avec les aliments pour animaux.

Le document d'exemple suivant peut être utilisé à cette fin :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné,

Nom :

Représentant l'entreprise :

Adresse :

Code postal – Localité :

Pays :

Numéro de téléphone :

Email :

confirme que le produit fourni

Nom du produit :

N° ou code du produit :

Description du produit:.....

.....

ne présente pas de risque pour les aliments pour animaux et pour la santé animale, et qu'il est adapté à l'utilisation d'emballage/enrubannage d'aliments pour animaux et plus particulièrement de fourrages.

Fait à (lieu), le (date)

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Notez que ce document est seulement valable s'il y a une identification visible de l'entreprise sur ce document par exemple par un logo ou un cachet de l'entreprise.